



J'ai raté l'audience du tribunal.

Par **melhiack**, le 10/10/2012 à 05:30

Bonjour,

Je me suis présenté lendemain de ma convocation au tribunal, je m'étais trompé de date. Que faire pour que cette erreur ne me soit pas préjudiciable ?

Par **Tisuisse**, le 10/10/2012 à 06:35

Bonjour,

Il est trop tard pour se poser la question votre affaire ayant été traitée en votre absence et vous n'avez pas pu expliquer votre position. Il ne vous reste plus qu'à attendre la décision du tribunal (jugement par défaut) pour faire appel des décisions si celles-ci ne vous conviennent pas.